

## COMMUNIQUÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MANAGEM s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Abdellaziz ABARRO, le **lundi 21 février 2011 à 10<sup>h</sup>00** en son siège social sis, au TWIN CENTER, Tour A, Angle Boulevard Zerktouni et Boulevard Al Massira Al Khadra, à Casablanca.

Au cours de cette séance, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, à l'unanimité, le projet d'augmentation de capital social d'un montant maximum de neuf cents millions (900 000 000,00) de dirhams, prime d'émission comprise, par émission d'actions nouvelles de numéraire à libérer par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles sur la société et/ou par versement d'espèces, réparties en deux tranches, à savoir :

- une première tranche réservée aux actionnaires de la société qui seront appelés à exercer leur droit de souscription à titre irréductible et réductible, pour un montant total maximum de huit cents millions (800 000 000,00) de dirhams, prime d'émission comprise ;
- une seconde tranche réservée aux salariés de la société et de ses filiales, par la suppression du droit préférentiel de souscription revenant aux actionnaires, en l'attribuant auxdits salariés, pour un montant maximum de cent millions (100 000 000,00) de dirhams, prime d'émission comprise.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, aussi bien en ce qui concerne la première tranche que la seconde.

En conséquence, les résolutions précédemment publiées ont été approuvées à l'unanimité.